



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

· SUISSE ·

**ABONNEMENTS**  
Un an . . . . . Fr. 6.— Six mois . . . . . Fr. 3.—  
Suisse . . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—  
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste

**ANNONCES**  
suisse 20 ct., offres et demandes  
de places 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

## Contrôle français

Le contrôle français poinçonnait sans frais jusqu'il y a trois mois environ les fonds refaits en cours de fabrication. Il suffisait de lui présenter avec le fond refait, l'ancien fond pour y annuler le contrôle, moyennant quoi le poinçon de garantie était apposé sur le nouveau fond, gratuitement.

Depuis trois mois environ cette pratique a changé et il faut acquitter les taxes de contrôle sur un fond refait comme sur une boîte neuve. On peut donc se dispenser en pareil cas de présenter l'ancien fond au contrôle.

Depuis la même époque environ, le contrôle français exige qu'avec toutes boîtes présentées au contrôle, il lui soit remis en même temps, non seulement l'anneau, comme précédemment, mais aussi la couronne, et il ajoute au poids de la boîte le 5 pour mille pour tenir compte du poids de l'or de la couronne dans le calcul des taxes.

## Au Congrès des Chambres de commerce

Le congrès international des Chambres de commerce, réuni à Paris, a voté une résolution en faveur de la réforme du calendrier. Il estime que la mobilité de la fête de Pâques a des inconvénients considérables pour de nombreuses spécialités commerciales, et il demande que la fête de Pâques soit fixée au premier ou deuxième dimanche d'avril. Les congressistes préfèrent rendre cette date tout à fait fixe et ont peut poser le problème de la fixité du calendrier.

Le congrès a ratifié les vœux émis par le précédent congrès sur l'établissement de statistiques douanières dans tous les pays, d'après une classification uniforme des produits et celui des penny-postage.

Le congrès a également voté une résolution relative à l'unification de la législation sur les chèques et virements postaux internationaux.

— Le congrès a adopté à l'unanimité un vœu tendant à établir une entente internatio-

nale pour avancer d'une heure la journée pendant les mois d'été, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

La question d'établir des réserves d'or pour conjurer les crises financières a été renvoyée à un prochain congrès.

M. Kæmpf, président du Reichstag, a formulé quelques restrictions au sujet de la constitution de réserves internationales demandées par le rapporteur, M. Faithful-Pegg, président de la chambre de commerce de Londres. M. Kæmpf estime qu'il faut d'abord prendre des mesures dans chaque pays pour prévenir les crises.

— Mercredi après-midi s'est clôturé le congrès international des chambres de commerce.

L'assemblée s'est tout d'abord occupée de l'horaire de 24 heures.

M. A. Georg, de Genève, a développé et fait adopter des conclusions à ce sujet, dans lesquelles il a montré que la question, quoique secondaire, avait cependant une importance à certains points de vue et notamment quand il s'agissait des horaires de chemins de fer, des postes et télégraphes. La France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et le Portugal, dit-il, ont adopté le cadran de 24 heures; la Suisse serait disposée à l'adopter également; le vœu émis par le congrès aurait une utile influence qui permettrait bientôt d'en généraliser l'emploi.

La dernière question traitée a été celle du timbre; l'assemblée a émis un vœu tendant à la création d'un timbre de douane à appliquer dans les envois par la poste. Le congrès a été ensuite clos.

## Société chronométrique de France

Le 25 mai dernier avait lieu à l'hôtel de la Société d'encouragement, 44, rue de Rennes, à Paris, sous la présidence de M. Charles Edouard Guillaume, directeur adjoint du bureau international des poids et mesures, assisté de MM. Paul Garnier et Léopold Reverchon, la 1<sup>re</sup> réunion de la Société chronométrique de France.

L'éminent président dont nos lecteurs connaissent tous les services considérables rendus à la chronométrie de précision a rappelé dans une de ces improvisations heureuses dont il est coutumier que le nouveau groupement qui ré-

pond à un besoin de l'heure présente était dû à la persévérance de M. Reverchon.

Celui-ci, dans une brève allocution, a indiqué l'intérêt scientifique de la société, son but et les concours sur lesquels elle peut d'ores et déjà compter et il a signalé à titre d'exemple quelques-uns des problèmes qui s'offriront aux études de ses membres.

Parmi les hautes personnalités qui ont encouragé les efforts de M. Reverchon, nous pouvons signaler: M. Appell, président de l'Académie des sciences de Paris et doyen de la Faculté des sciences de cette ville, M. Darboux, secrétaire perpétuel, MM. Guyon, Lippmann, Puiseux, Lallemand, membres de ladite Académie, M. Ch. Ed. Guillaume, M. Gaspari, dont le nom est bien connu de tous ceux qui s'occupent de chronométrie depuis un demi-siècle, M. Koenigs, professeur de mécanique expérimentale à la Faculté des sciences de Paris, MM. Lebœuf et Mascart, directeurs des observatoires de Besançon et de Lyon, M. le lieutenant-colonel Ferrié, chef de la télégraphie sans fil militaire, MM. Turpain, professeur de physique à la Faculté de Poitiers, Andrade et Moulin, professeurs à la Faculté de Besançon, Charles Féry, professeur à la Faculté de physique et chimie industrielle de Paris, M. Maurice d'Ocagne, professeur à l'école polytechnique, M. Camille Flammarion, le grand maître de l'astronomie populaire, M. le comte de la Baume Pluvinel, président de la Société astronomique de France.

La Société chronométrique, conséquence naturelle de l'internationalisme de l'heure, est ouverte à tous ceux qui s'occupent de mécanique de précision et de chronométrie aux points de vue scientifique, technique, historique ou artistique. Laissant de côté tout ce qui touche au point de vue industriel et commercial pur, elle fait appel à tous les concours aussi bien à l'étranger qu'en France.

Elle réunira ses adhérents par un bulletin et des conférences, centralisant, au profit de tous, les recherches isolées des savants, des ingénieurs et des chercheurs, et les communications jusqu'ici éparses à travers les publications les plus diverses, vulgarisant pour ses membres les progrès réalisés de tous côtés dans le domaine de l'heure et de la haute précision.

Après une discussion sommaire, une commission composée du bureau de la société et de 2 membres de l'assemblée a été chargée sous la présidence de M. Lippmann, président de la société, de la mise au point des statuts et du règlement intérieur qui seront après les vacances soumis au vote définitif de l'assemblée générale.

Le montant de la cotisation de membre actif a été fixé en principe à 10 francs.

Les adhésions peuvent être adressées dès maintenant à M. Léopold Reverchon, 12, rue du Hainaut, Paris (XIX<sup>e</sup>).

## Loi sur les fabriques au Conseil des Etats

Le rapporteur M. Steiger (Berne) annonce que la commission de rédaction, après cinq journées d'un travail ardu, a terminé la mise au point rédactionnelle du projet de sorte que le vote d'ensemble sur le texte définitif de la loi sur les fabriques pourra avoir lieu au cours de cette session aussitôt après la liquidation des divergences.

La commission propose d'adhérer au Conseil national pour la nouvelle solution donnée à la question des boissons alcooliques.

Le 3<sup>me</sup> alinéa de l'article 9 est rédigé comme suit : « Le règlement de fabrique peut obliger à se faire affilier à la caisse maladie de la fabrique si cette caisse est reconnue. »

M. Robert (Neuchâtel) regrette la suppression de la disposition sur les boissons alcooliques. Il propose de modifier le texte du Conseil national en ce sens que les règlements de fabriques « devront » et non pas seulement pourront interdire la distribution de boissons alcooliques, etc.

En ce qui concerne l'affiliation aux caisses maladies, l'orateur propose de supprimer les mots : « Si cette caisse est reconnue ». Il veut mettre sur le même pied les caisses reconnues et les caisses non reconnues.

La proposition de M. Robert, relative aux boissons alcooliques est combattue par MM. Steiger et Schulthess. Elle est rejetée par 22 voix contre 6.

La proposition de M. Robert, relative aux caisses maladie des fabriques, donne lieu à discussion. M. Henri Scherrer (St-Gall) propose de supprimer l'alinéa entier. M. Schulthess combat les propositions de MM. Robert et Scherrer. M. Usteri considère la proposition de M. Scherrer comme la seule rationnelle et conforme au principe.

L'alinéa de la commission ne fait que compliquer l'organisation de l'assurance-maladie telle qu'elle est prévue par la loi de 1911.

M. Schulthess, conseiller fédéral, estime que le fabricant a le droit de rendre l'assurance-maladie obligatoire dans sa fabrique. La loi d'assurance-maladie n'est qu'une loi de subventionnement qui laisse aux cantons le droit d'introduire l'assurance-maladie obligatoire; elle n'intervient pas dans la composition des caisses. L'orateur veut donc maintenir l'alinéa 3 en y ajoutant ce qui suit : « ... à moins que l'ouvrier, en vertu des prescriptions cantonales, ne soit tenu de faire partie d'une caisse publique. »

M. Usteri réplique. Il se rallie à la proposition de M. Schulthess qui est adoptée par 28 voix.

Cela étant, M. Scherrer renonce à supprimer l'alinéa 3. Quant à la proposition de M. Robert, elle est écartée par 25 voix contre 5.

A l'art. 62 (femmes en couches) la commission propose d'adhérer au National.

M. le Dr Pettavel (Neuchâtel) propose l'adjonction suivante : « Sur la demande des accouchées, il sera en outre accordé à celles qui allaitent leur enfant une réduction de la durée du travail de une à deux heures pendant quatre mois au maximum. » L'orateur insiste sur les dangers de l'allaitement artificiel. L'augmentation de la mortalité infantile constitue un danger réel aussi bien que la diminution de la natalité.

M. Steiger fait ressortir les difficultés d'application de l'amendement de M. Pettavel.

M. Schulthess combat aussi cet amendement. La proposition de M. Pettavel est écartée par 19 voix contre 11.

A l'art. 64 (travail de nuit), la commission propose de maintenir la première décision du Conseil des Etats avec des modifications qui la tempèrent.

La discussion est reprise à l'art. 64, alinéa 3, pour lequel la commission propose le texte suivant :

Par exception, le Conseil fédéral peut, dans certaines industries, permettre pour un temps déterminé aux fabriques autorisées au travail de nuit permanent, d'employer à ce travail des jeunes garçons de plus de seize ans, si c'est nécessaire pour l'apprentissage et en tant que cette nécessité subsiste. Le Conseil fédéral édicte les mesures à prendre pour la sauvegarde de ces personnes, notamment en ce qui concerne le nombre des heures de repos et la protection de la santé.

Adopté.

Cette disposition vise principalement l'industrie de la verrerie.

M. Henri Scherrer propose de supprimer cet

alinéa conformément à la décision du Conseil national.

M. Düring (Lucerne) parle en faveur du texte de la commission, dans l'intérêt de l'industrie de la verrerie, qui périlite. Les précautions nouvelles que la commission a introduites dans le texte primitif du Conseil des Etats offrent des garanties suffisantes.

M. Schulthess appuie aussi le texte de la commission à titre transitoire. Dans les arrangements internationaux, l'industrie du verre de certains Etats s'est réservé même l'emploi de jeunes gens au-dessous de seize ans, pendant une période transitoire de dix ans. Notre loi prévoit une exception au principe qu'aucune personne ne peut être employée au travail de nuit avant l'âge de dix-huit ans. C'est la seule exception que nous admettons, et cela en faveur de la verrerie.

Par 28 voix contre 3, le texte de la commission est adopté.

A l'article 70, alinéa 2 (établissements annexes), M. Wirz (Obwald) propose de rétablir la disposition selon laquelle il est interdit au fabricant qui tient une cantine de vendre des boissons alcooliques à ses ouvriers pendant les heures de travail, etc.

L'orateur fait ressortir le fâcheux effet moral que produit sur l'ouvrier la possibilité de boire en sachant que par là il procure un bénéfice et une satisfaction à son patron. Une loi protectrice de l'ouvrier doit aussi le protéger contre le danger de l'alcoolisme.

La commission propose d'adhérer à la décision du Conseil national, qui supprime ce 2<sup>me</sup> alinéa.

Par 22 voix contre 10, le Conseil adopte la proposition de M. Wirz, qui rétablit la disposition supprimée.

Le débat sur les divergences est terminé; l'accord est maintenant presque parfait sur tous les points. Signalons seulement les rares articles à propos desquels il subsiste encore une différence.

A l'article 9, le Conseil des Etats a adhéré au National et stipulé que le règlement de fabrique pourra seulement contenir des dispositions limitant ou interdisant le trafic des boissons alcooliques dans les ateliers pendant la durée du travail. M. Robert (Neuchâtel) voulait avec raison dire : *devra* contenir, etc. Mais cet amendement a été repoussé.

En revanche, le Conseil des Etats a maintenu à une forte majorité, sur la proposition de M. Wirz, l'article 70 bis stipulant que les boissons alcooliques ne pourront être servies aux ouvriers qu'avec les repas et seulement aux personnes âgées de plus de 18 ans. Le Conseil national avait supprimé cet article.

Les Etats ont rétabli également à une majorité plus forte encore (28 voix contre 3) l'alinéa permettant au Conseil fédéral d'autoriser le travail de nuit de jeunes ouvriers depuis 16 ans dans des cas tout à fait exceptionnels (verreries). Les socialistes étaient parvenus à faire supprimer cet article au National, mais la majorité du Conseil des Etats a été si forte que le National sera bien obligé de céder sur ce point.

On voit que les deux Conseils ne sont pas loin l'un de l'autre. Et comme les commissions de rédaction sont prêtes, la loi sur les fabriques pourra être définitivement votée cette semaine.

## A l'Exposition nationale

Les affaires de l'Exposition nationale continuent à prospérer. L'affluence des visiteurs se maintient à un niveau élevé et les prévisions du comité d'organisation sont dépassées. En outre, tous les établissements, dans l'intérieur de l'Exposition, restaurants, cafés, crémeries, brasseries, ont un trafic très considérable et certains jours ils ont même de la difficulté à satisfaire les exigences du public. Les deux établissements

les plus fréquentés sont le restaurant de l'Union des femmes et la Crémérie. Dans cette dernière, pendant toute la journée, les places sont occupées par un public nombreux, qui y revient très souvent, car le service y est fait d'une manière irréprochable.

Le trafic des restaurants intéresse directement l'administration de l'Exposition, puisque sur la plupart des produits que l'on consomme à l'intérieur de l'Exposition, spécialement sur les boissons, il y a un droit d'octroi, dont le produit tombe dans la caisse de l'Exposition.

La vente des imprimés marche également à souhait. Ainsi, on aurait déjà vendu 20 mille exemplaires du guide allemand, 17,000 du guide français; quant au guide italien, en vente depuis huit jours seulement, on en aurait vendu 900 exemplaires. Ces chiffres prouvent combien forte est l'affluence des visiteurs romands; il faudra bientôt procéder au tirage d'une nouvelle édition française.

Jusqu'à mardi soir, le nombre des entrées à l'Exposition nationale était de 562 mille 250. Ce chiffre dépasse toutes les prévisions.

## De nouveaux éboulements dans le canal de Panama

De fortes pluies suivant les récents tremblements de terre ont rendu plus graves les éboulements et plusieurs fissures se sont produites sur les rives du canal, notamment près de Culebra.

Les glissements qui se sont produits en divers endroits atteignent presque un million de yards cubes de terre.

Six dragues travaillent nuit et jour autour de Curacacha, dans l'espoir de rendre libre le canal, afin que les navires puissent passer pour le 1<sup>er</sup> juillet.

## A propos du conflit Granges-Bettlach

Par suite d'une reproduction défectueuse par le *Grenchener Tagblatt* du texte allemand de la lettre de M. le maire H. Guldemann, du 8 juin ct., la traduction française de la *Fédération horlogère*, du 10 ct., en a subi la conséquence. La dernière phrase, modifiée, du point 2, est la suivante :

« M. Obrecht ne conteste pas avoir déclaré qu'en principe il ne serait pas engagé de nouveau personnel avant que les grévistes et lock-outés soient réengagés. »

Plus loin, le passage suivant avait été omis et qui s'intercale entre la première et la deuxième phrase, du point 3 :

« Quant à savoir si des mesures de ce genre seront nécessaires et dans quelles proportions, l'avenir l'indiquera. Cette déclaration des fabricants doit pouvoir être considérée comme satisfaisante. »

Le *Grütli*, journal socialiste, donne comme suit son opinion à propos de l'arrangement du conflit horloger du Leberberg :

« Jusqu'à ce jour, environ 1000 des ouvriers horlogers lock-outés sont de nouveau occupés, environ 700 encore sur le pavé. Par suite de la création d'ateliers dans d'autres contrées, le réengagement est tiré sur le long banc et les blessures de la grande lutte ne guérissent que lentement. La leçon qu'on peut tirer de cette lutte pourrait être la suivante : ne pas employer cette arme à deux tranchants aussi à la légère. »

Cette conclusion sera sans doute méditée par la F. O. I. H.

## Mise en garde

La Chambre cantonale nous informe de l'arrivée prochaine d'un Japonais (soi-disant inspecteur de chemins de fer) muni de références d'un client de fabricants suisses.

Il paraît, qu'en réalité, le but du voyage de cet inspecteur est d'étudier sur place la fabrication de l'horlogerie suisse.

Nous pensons qu'il est inutile d'insister auprès des fabricants, s'ils sont visités, pour qu'ils agissent avec la prudence et la circonspection nécessaires en pareille occurrence.

**Nouvelles diverses**

Les recettes des douanes se sont élevées en mai à 6.693.391 francs contre 6.780.169 en mai 1913, soit une moins-value de 86.778 francs. Pour la période janvier-mai, elles accusent une moins-value de 1.455.717 francs sur la même période de 1913.

Le timbre international à quinze centimes. — L'abaissement à 15 centimes (au lieu de 25 centimes) de l'affranchissement des correspondances internationales serait, paraît-il, en voie de réalisation.

En effet, sir Henniker Heaton vient de faire une déclaration à la Chambre des communes de Londres, pour annoncer la réalisation prochaine du projet. Le nouveau tarif serait ratifié en décembre, au cours d'un Congrès auquel prendront part tous les pays de l'Union Postale, et il se pourrait qu'il soit mis en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1915.

Questionné au sujet de l'attitude qu'observerait le Gouvernement français au cas où le Congrès aurait à examiner, en décembre, la question du timbre international, à 15 centimes, un haut fonctionnaire de l'Administration des Postes a fait la réponse suivante :

« L'administration française a longuement étudié la question au double point de vue de l'intérêt du public et des ressources budgétaires. Au premier point de vue, il n'y a pas de doute que la réforme serait bien accueillie par les commerçants et par tous ceux qui ont des échanges de correspondance avec l'étranger.

« Au point de vue des ressources financières, on espère que la diminution du tarif sera compensée par l'augmentation du trafic, ainsi que cela s'est produit lors de l'abaissement du timbre français à dix centimes. De notre côté donc, il n'y aurait pas d'obstacles sérieux. »

On ajoute que la mise au point de la question demandera plus de temps qu'on ne suppose et que la date du 1<sup>er</sup> janvier 1915, pour l'application du nouveau régime, paraît devoir être dépassée.

Le tunnel sous la Manche. — La Commission particulière de la Chambre des Communes chargée de l'examen du projet de construction du tunnel sous la Manche a émis un avis favorable. On s'attend à ce que le Gouvernement, auquel le projet est soumis depuis neuf mois, se prononce définitivement dans quelques semaines, après avoir reçu les avis des autorités militaires et civiles compétentes.

La Commission parlementaire espère que, cette fois, le Gouvernement se prononcera pour la réalisation du projet et que celui-ci pourra être soumis au vote du Parlement dès la prochaine session de sorte que les travaux pourraient commencer dès l'automne 1915.

La « première » du Panama. — C'est au vapeur *Alliance*, de la Compagnie du chemin de fer de Panama, que revient l'honneur d'être le premier paquebot ayant traversé les écluses de Gatun, dans le canal de Panama.

L'*Alliance*, qui est un navire de 4000 tonnes, a été remorqué à travers les écluses et ramené à son point de départ par les locomotives électriques dont on voulait éprouver la puissance.

L'expérience a bien réussi.

La traversée a duré une heure et demie dans chaque sens. Une foule nombreuse a assisté aux essais, auxquels était également présent le colonel Gœthals, maintenant gouverneur de la zone du canal et qui a dirigé les travaux de construction.

La perfection du chauffage. — La commune de Winterthour va installer un système de chauffage central qui desservira plusieurs bâtiments situés à quelque distance les uns des autres : deux écoles primaires, le gymnase et le musée des beaux-arts. Les travaux seront exécutés par la maison Sulzer.

Enseignement commercial. — Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée pour le 30 juin 1914 par M. Albert Junod, de Mutruz (Vaud), de ses fonctions de secrétaire de division pour

l'enseignement commercial au département fédéral du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Consulats. — L'exequatur est accordé à M. Max-Y. Baehr, consul des Etats-Unis d'Amérique, en résidence à Berne.

**Exportation de l'Horlogerie en janvier-mars**

	1912	1913	1914
Pièces détachées, finies	kg. 39,162	kg. 35,105	kg. 45,181
Mouvements finis	pièces 179,804	pièces 183,747	pièces 328,880
Boîtes de montres, en nickel	481,653	481,440	645,228
» » en argent	45,890	57,915	71,951
» » en or	16,773	16,492	28,465
Montres en mét. non précieuses	4,635,482	4,675,279	4,805,370
» » en argent	726,051	767,604	730,894
» » en or	208,870	248,803	211,402
Chronographes	7,431	5,145	5,594
Autres montres	22,554	43,851	51,624

**Cote de l'argent**

du 12 Juin 1914

Argent fin en grenailles . . . fr. 107.— le kilo  
 Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.  
 Change sur Paris . . . . . fr. 100.10

**FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ**

Société Anonyme — Directeur : F.-E. PFISTER

**HORLOGERIE** Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

**Etude et entreprise de Calibres spéciaux**

*Ebauches et finissages 10 à 36 lignes*

Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 3600 H 5101J TÉLÉPHONE

**Montres pour les Indes anglaises, Burma, Straits, Siam, Chine, Java, Afrique orientale.**

H 1569 Z 3550

Geo. Mifsud

Höngg près Zurich

Les fabricants sont priés de faire leurs offres avec échantillons, de tous les genres de montres pour ces pays, aussi **Nouveautés**. Est acheteur de tout lot de **montres occasion**.

**\* RÉNA WATCH \***

Manufacture d'Horlogerie

Marcel THOMAS, Renan (Berne)

Montres système Roskopf de 17 à 24 lig.

tous genres, ordinaires et fantaisie, lépines et savonnettes

**Spécialité** { Pièces à clef, genre turc 17 et 19 lig.  
 Montres-Bracelets, 16 et 17 lig.

Qualité soignée : **Montre „Réna“**

3124 Prix sans concurrence à qualité égale. H 5266 J

**E. KRAMER & BREGNARD**

Département commercial

La Chaux-de-Fonds

Paix 27 Téléphone 16.12

Département artistique

Genève

102, rue de St-Jean Téléphone

**Bracelets extensibles**

or, argent, émail, niel (plus de 40 modèles)

Boîtes tonneaux, losanges, ovales, carrées, octogones, en platine, or et argent

Cadrans décorés riches et extra riches (brevet n° 77.406)

Modèles déposés N° 22786

Modèles déposés N° 23306

**Décors en tous genres**

extra soignés, riches et extra riches

**Ciselure, gravure, taille-douce, joaillerie, peinture**

Spécialité : Pièces pour Expositions

Demandez notre visite, et voyez nos dernières nouveautés,

H 20006 C constamment renouvelées. 3020

**G. Kung-Champod & Cie**

La Chaux-de-Fonds, Grenier 32

Montres or pour Dames depuis 9 à 15 lig.

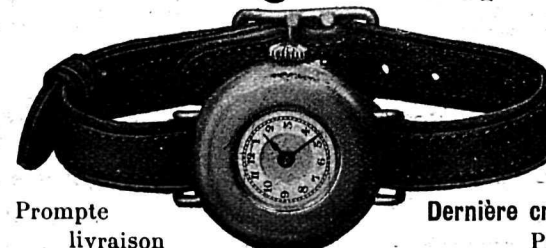
**Bracelets Montres**

or, argent, plaqué

Prompte livraison

Dernière création en boîtes et décors

Prix avantageux 1320



**Calottes Plaqué Or Email Bracelets**

Wilhelm Becker, Pforzheim 3235

Repr. Ernest Meyer, Chaux-de-Fonds Parc, 83  
 Téléph. 1602

# RÉPÉTITION

FABRIQUE „ANGÉLUS“

STOLZ FRERES 3224

LE LOCLE (Suisse)

Grand Diplôme d'honneur, MILAN 1906

H 20032 C

FABRIQUE  
DE FENÊTRES

# KIEFER ZURICH

EXCELLENTE RÉFÉRENCES

BREVET: FENÊTRES A COULISSES, construction Kiefer. Vantaux dans des conduites métalliques (pour augmenter la solidité et préserver les côtés vernis), se renversant en dedans, pour faciliter le nettoyage. Fonctionnement parfait et léger. Construction pour le glissement dans la muraille.

BREVET: FENÊTRES A DOUBLE VITRAGE, construction solide et éprouvée, avec distance de 4, 5 et 6 cm entre les vitres. — Frais de construction non élevés.

BREVET: FERMETURE MÉTALLIQUE AUTOMATIQUE DU RENVOI D'EAU. Garantie pour fermeture absolue contre le vent et la pluie.

BREVET: COMPAS D'ARRÊT DU HAUT-JOUR: No. 27,008; livrable dans toutes les quincailleries.

Représentant pour Berne et la Suisse Occidentale:  
F. W. KLINGLER, 14, Rue Niggeler, Berne

LE PLUS GRAND ÉTABLISSEMENT DE CETTE BRANCHE EN SUISSE

Pour gagner de l'argent il faut lancer les affaires neuves!

## La Fabrique de Cadrans métalliques S. A.

Rue Neuve, 9, **BIENNE**

vous l'offre par ses H 893 U 3530

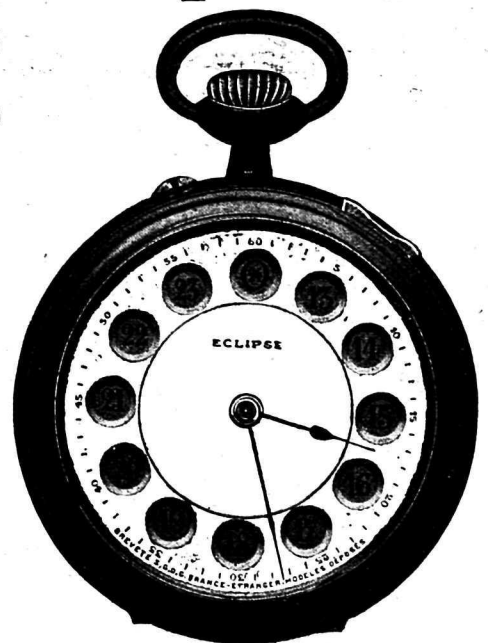
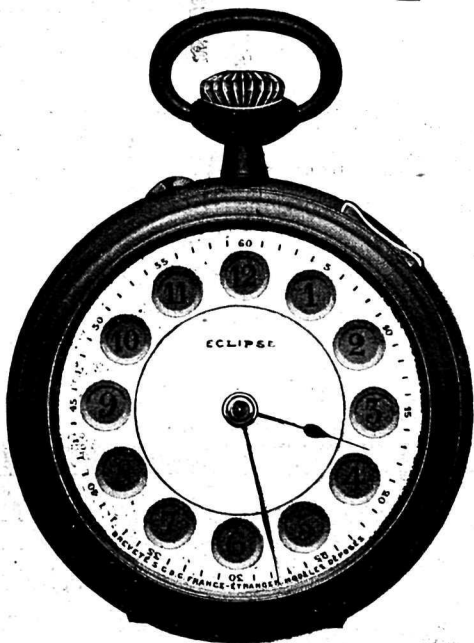
nouveaux cadrans 13/24

s'adaptant à toutes les montres.

Système breveté en tous pays.

Modèle à disposition en 12, 16, 18 et 19 lignes.

Fabrique de Cadrans métalliques S. A.



**Charles Frank**

Atelier le plus important pour

la fabrication de **SECRETSOR** en tous genres

— à vis et américains —

Répétitions grandes pièces et extra-plates

3135 H 20030 C

Ouvrage prompt et soigné.

Force metric

Téléphone

La Chaux-de-Fonds, D' JeanRichard 16

Atelier de Remontage et Expédition de Montres  
pour toute la **Russie**

2545

## I. Lokschin

Horlogerie

VARSOVIE, rue Graniczna, N° 13

H 20067 C

*La dernière Nouveauté en Horlogerie*  
**Mouvement ancre plat „ERLIS“**  
 extra soigné 8 lignes 15/12  
 Le plus petit calibre fabriqué par procédés mécaniques perfectionnés  
**Interchangeabilité parfaite**  
 Réglage de haute précision. — Prix sans concurrence  
 Pièces de rechange expédiées par retour du courrier et sans frais

**Fabrique ERLIS**  
 MEYER - LIPPMANN  
 91, Rue de Serre, LA CHAUX-DE-FONDS  
 Téléphone : 15-67 — Adr. télégraphique : ERLIS  
 H 20037 C Exportation pour tous pays 3335

**8 3/4**  
**ancre, hauteur 17/12**  
 3100 qualité garantie (H 5 U)  
**H. Gasser & C<sup>ie</sup>, Bienne**

**RONDELLES A POLIR**  
 en feutres bruns, première qualité, et en feutres blancs, qualité superfine (Mérinos), de toutes dimensions, à prix de fabrique. Visite sur demande.  
 Demandez échantillons chez H 5724 Z 2670

**Les Fils de Wyser frères,**  
 Fabrique de feutres, Nieder-Goengen, près Aarau.

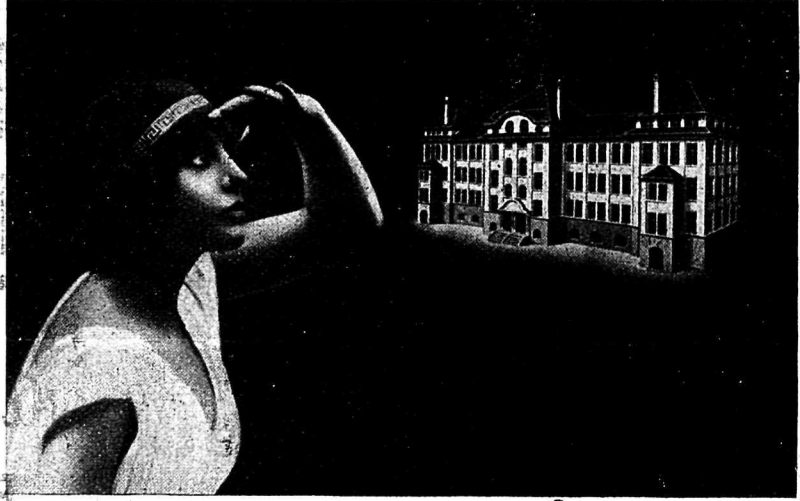
**Fabrique de Boîtes métal et acier**  
 en tous genres  
 Spécialités : Boîtes nacre, boîtes à vis  
 Grande production

Exigez dans vos **BOITES DE MONTRES „PLAQUÉ OR“**  
 LES MARQUES

GENEVA WATCH CASE Co  
 GMBM GENEVE

CE SONT  
 les plus **ÉLÉGANTES**  
 les plus **AVANTAGEUSES**

**MANUFACTURE GENEVOISE**  
 DE BOITES DE MONTRES GENEVE



**Gerber Frères**  
 Delémont 1985  
 H 1140 C

Fabrication d'Horlogerie  
**Armin Grossert**  
 Crémines, Ct. de Berne



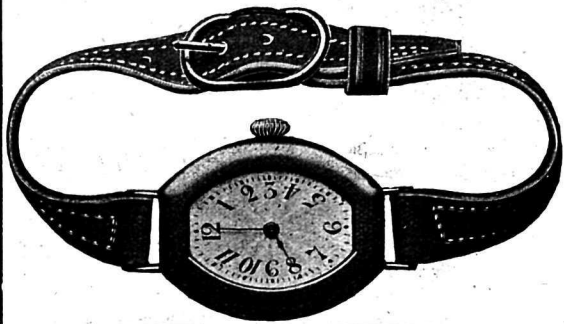
**SPÉCIALITÉ :**  
**Bracelets bon marché et bon courant**  
 10 1/2 et 11 lignes  
 Calottes pour Bracelets cuir  
 Montres nacre Montres fantaisie  
 Téléphone 3.04

Verres — Emaux — Cristaux colorés  
**APPERT FRÈRES**  
 34, Rue des Chasses, CLICHY (Seine, France)  
 ● Emaux blancs et Couleurs ●  
 pour applications sur cadrans.  
 Recommandés : **Emaux blancs; ivoire, etc.**  
 Tarif franco sur demande.

**BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE**  
 NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE  
 La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.  
 Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.  
 Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.  
 Elle délivre des **bons de dépôt** à 1 an à 4 1/4 %, à 2 et 3 ans à 4 1/2 %.  
 Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.  
 Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4 % l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.  
 Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'**achat, la vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.  
 Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.  
 Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**.  
 Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.  
 Or fin pour doreurs. H 20035 C 3265

Fabrique d'horlogerie „La Champagne“  
**Louis Müller & C<sup>ie</sup>**, Bienne (Suisse)


**Montres de dames, ancre et cylindre**



Grandeurs  
 9 et 10 1/2 lig.

Bonne qualité

Bel  
 assortiment  
 de  
 Bracelets

 2220

Construction et transformation de calibres  
 Pointeurs, origines, plaques à sertir, etc.  
**Jules Lecoultré, Tavannes** H 5430 J 3224

## FABRIQUES D'HORLOGERIE THOMMEN S.A.

Succursale La Chaux-de-Fonds

Rue Numa Droz, 171. Téléph. 1557

offrent leur  
**Spécialité:**



**Mouvement 8 lig. ancre soigné**

construit par procédés mécaniques

H 20043 C 3382

**8** lignes ancre  
 Hors concurrence

**Peseux Watch Co**  
 Peseux (Suisse)

H 2324 N 2225

## Fleurier Watch C<sup>o</sup>, S.A., Fleurier

**Spécialités:**

Montres pour dames de 8 1/2" à 15" cyl. et ancre en tous métaux.  
 Grand choix de montres bracelets, etc.  
 Montres à clef pour la Chine et les Colonies anglaises.  
 Montres secondes au centre 13" cylindre, etc.  
 Montres secondes au centre 19", trotteuse et seconde morte.

**Fabrique d'ébauches et finissages**  
**Ad. Michel à Granges (Soleure)**

**Spécialités:** Mouvements ancres et cylindres, depuis 9" à 19".  
 » « 8 jours ».  
 » système Roskopf.  
 D'une interchangeabilité complète.  
 La meilleure source pour le fabricant achetant ses mouvements.  
 Grande production. — Prix avantageux.

## Tschuy frères à Granges (Soleure)

**Spécialités:**

Montres genre anglais et allemands tous genres.  
 Montres à ancre, remontoir, à clef, calottes soignées et bon courant.  
 La fabrique se charge de livrer des mouvements tout remontés  
 pour l'emboitage après dorure.

Représentant exclusif pour la Suisse  
**Paul Duchêne**

Téléphone 4.80 — 69, Rue du Nord, 69 — Téléphone 4.80

**La Chaux-de-Fonds**

Echantillons à disposition sur simple demande

Fabriques de Pierres fines  
 p<sup>r</sup> Horlogerie

Spécialité: „Grenat“

**Theurillat & C<sup>ie</sup>**  
**Porrentruy**

H P  
 Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour  
 500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche



## Horlogerie.

Nouvelle montre anc., bal.  
 visible à seconde, cad. riche,  
 peint sur émail en couleur.  
 Breveté. - Offre monopole.

**Montres Elegancia I<sup>a</sup>**  
 en 16, 18 1/2 et 19 1/2 lignes  
 ancre, extra-plat.

Genre Espagne, Russie,  
 H 5827 J Roumanie. 3505

Spécialité de Mouvements  
 terminés avec cadr. posés,  
 10 1/2 et 11 lig. anc. plat et en  
 10 1/2 lig. cyl. Bonne qualité.

**E. Sagne-Geiser**

Sonvilier (Suisse)

## FABRIQUE DE ROUES

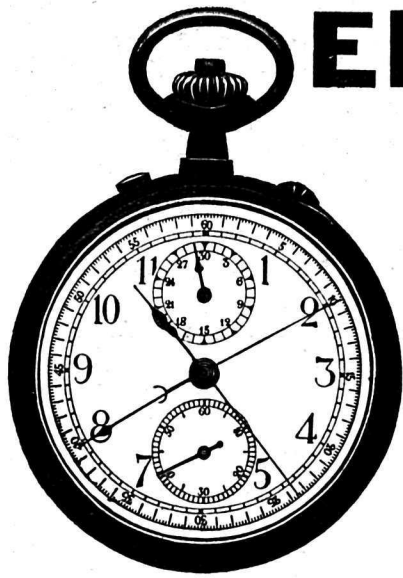
Roues plates ou à canons, croisées anglées ou non, étoiles,  
 Lunes, porte-lunes pour quantités, roues pour montres  
 sans aiguilles à colonnes, acier pour chronographes. 2440

Taillages toutes formes et nombres p<sup>r</sup> horlogerie, pendules,  
 Travail soigné. taximètres, compteurs. Prix modérés

Ancienne Maison A. PIGUET, fondée en 1861

**Robert MEYLAN, Le Brassus (Val-de-Joux)**





# ED. HEUER & CO, BIENNE

Spécialités:

## CHRONOGRAPHES et RATTRAPANTES

marche et fonctionnement irréprochables garantis

## BRACELETS-MONTRES ancre

or, argent, formes classique et fantaisie

## MONTRES ANCRE

19 lignes plates, élégantes, précises, bon marché

H 1922 U 2500

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone  
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

# L'INDUSTRIELLE

Société anonyme

Maison fondée en 1878

## Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

### La plus importante des fabriques de Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix déifiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.


La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3399 F

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg. 2065



3550 Fabrique de Montres  
18 lig., 8 jours  
acier, métal, argent, or  
pour tous pays  
H20038C  
Véritables 8 Jours  
Montres 8 Giorni  
Days  
Tage  
Dials  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE  
Ne traite qu'avec Grossistes  
F. Aubry-Schaltenbrand  
Léopold Robert, 90, LA CHAUX-DE-FONDS

### Fabricants, Négociants, Banquiers

qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de

## „LA MARINE“

Compagnie anglaise d'assurance des risques de transport fondée en 1836 au capital de fr. 25.000.000. — dont fr. 15.000.000 versés. — Réserves fr. 11.250.000. — La plus ancienne et la plus puissante des Compagnie d'assurances des risques de transport, qui accorde les plus grandes facilités à des conditions extra-avantageuses. Assurances par terre et par eau.

Pour renseignements s'adresser à MM. Teuscher & Artigue, Directeurs, à Neuchâtel, ainsi qu'aux agents principaux, à La Chaux-de-Fonds, MM. L.-Alf. Besse & fils. H 54 N 2470

### Fabrication et Commerce de Pierres d'horlogerie

courant et extra soigné

4 Succursales.

EXPORTATION

## J.-Ph. Mordasini

21, Rue Franche BIENNE Rue Franche, 21

Atelier de Sertissage

Spécialités: Trous olivés. — Interchangeabilité. — Rubis et saphirs scientifiques. — Pierres pour rhabillage. 2370

### Atelier de posages de spiraux et réglages de précision

A. NOTZ ex-prof. à l'Ecole d'Horlogerie succ. de J.-A. Perret

Parc, 9<sup>ter</sup> — La Chaux-de-Fonds — Parc, 9<sup>ter</sup>

Posages de spiraux plats et coudés, dep. 3 lignes. — Posages de spiraux cylindriques. — Réglages pour bulletins des Bureaux d'observations des Observatoires de Neuchâtel, Genève, Besançon, Kew. H 20054 C  
Repassages et terminages de pièces soignées, simples et compliquées. — Spécialement organisé pour posages et réglages en série.

N.B. — Nos posages sont garantis avec courbe terminale exacte. Bruxelles, outils perfectionnés pour la retouche et le posage. — Machines à régler et rondelles or et métal toutes grandeurs et épaisseurs. 2043

### NICKELAGE, ARGENTAGE ET DORAGE DE MOUVEMENTS

— Spécialité de genres soignés —  
Prompte livraison. — Conditions avantageuses

Spécialité: Argentage extra blanc

## LOUIS BANDELIER

Téléphone 1.80 SAINT-IMIER Rue des Roches

SUCCESSALE à LA CHAUX-DE-FONDS

Rue de la Serre, 91

3280